



Mairie  
de  
VILLEBOIS 01150

## **COMPTE RENDU SOMMAIRE** **DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **SÉANCE DU 15 MARS 2021**

L'an deux mille vingt-et-un, le quinze mars, le Conseil Municipal de la Commune de VILLEBOIS s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Emilie CHARMET, Maire

**Présents** : Emilie CHARMET Maire, Giuliano D'ANDREA, Isabelle FRADIN DE BELLABRE (pouvoir d'Yves MERMIN), Gérard POLONI, Ghislaine CROST Adjoints, Claire DURAND, Éric ROYER, Jessica LACROIX, Nancy RODIN-DUFOUR, Joëlle VANARET, Yannick CHAUDET.

**Absents** : Valérie BARTOLINI, Yves MERMIN, Hervé SAN MARTIN (excusés), Philippe GUILLET (absent)

**Secrétaire de séance** : Claire DURAND, assistée de Camille BUGAUD (secrétaire de mairie).

**Date de convocation** : 11 mars 2021.

Madame Emilie CHARMET, Maire, a procédé à l'appel des membres du Conseil Municipal. Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 19h00.

#### **1 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 22 février 2021 :**

Après lecture, le compte-rendu est **adopté à l'unanimité** et signé par les conseillers.

#### **2. DISSOLUTION DU SIABVA :**

Le SIABVA nous sollicite pour voter sa dissolution : le nombre d'utilisateurs et de territoires dépendant du SIABVA a diminué au fil des ans, ce dernier n'est plus en capacité de présenter un budget équilibré. Il a donc été voté en comité du SIABVA la dissolution de ce service. On demande au Conseil municipal de prendre une délibération dans ce sens pour que le SIABVA puisse demander l'arrêté préfectoral de dissolution.

La compétence reviendrait à la commune qui pourrait signer une convention avec la CCRAPC (Communauté de communes des Rives de l'Ain Pays de Cerdon) jusqu'au 31/12/2025 en attendant que la CCPA reprenne la compétence en 2026. On nous demande ce soir d'uniquement valider la dissolution du SIABVA pour qu'il puisse être dissout avant les élections de juin.

Ce point n'étant pas prévu à l'ordre du jour, le Maire, sur demande du SIABVA, propose au conseil de l'ajouter.

#### **Accord des conseillers pour ajouter ce point à l'ordre du jour.**

Le maire propose de voter en faveur de cette dissolution, les conditions de répartition de l'actif du passif et du personnel, ainsi que la désignation du président du SIABVA comme liquidateur et la charge au maire d'acter la dissolution.

**Adopté à l'unanimité.**

#### **3. PERSONNEL COMMUNAL :**

La période de CDD de Camille BUGAUD arrive à son terme au 31/03/2021, le Maire propose son passage en stage de titularisation à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021. Madame BUGAUD recevra, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021,

date de début de son stage, une indemnité de régisseur de 110 euros annuels et la nouvelle bonification indiciaire de secrétaire de mairie de 70,29 euros brut par mois.

Pour permettre le recrutement en stage de Camille BUGAUD, il faut d'abord modifier le tableau permanent des emplois afin d'ajouter les grades concernés pour l'emploi de secrétaire de Mairie, à savoir ceux d'adjoint administratif, de rédacteur et d'attaché territoriaux. Cette modification concernera le poste de secrétaire de mairie et le poste de secrétaire administrative occupé par Géraldine CECCARELLI.

Il est également proposé d'ajouter dans le tableau la possibilité de recruter un agent contractuel en cas de recrutement infructueux ou si la Mairie devait créer un poste qui ne corresponde à aucun cadre d'emploi ou en cas de suppression d'un service assuré actuellement par la Commune et qui entraînerait la suppression d'un poste.

Certains conseillers s'interrogent sur le temps de travail des agents de l'école, une explication de l'annualisation et de la mention du temps de travail en centièmes est donnée.

Un conseiller suggère d'indiquer la possibilité de recruter le cadre d'emploi le plus haut pour tous les postes dans le tableau. Le Maire explique que c'est déjà le cas dans cette proposition, le principe des cadres d'emplois correspondant aux postes du tableau, et ajoute que la législation interdit de créer un emploi sans besoin spécifique de la commune.

Le Maire propose la modification du tableau des emplois permanents de la commune dans ce sens.

**Adopté à l'unanimité.**

#### **4. CONCESSION :**

En accord avec les adjoints et pour tous les services généreusement rendus à la Commune, le Maire propose d'offrir la concession d'Henri EMIN à sa famille. Il s'agit d'une concession d'un montant de 300 euros. Un conseiller, rejoint par d'autres, remercie la Mairie d'avoir pensé à faire ce geste.

Aussi, un conseiller demande que le Conseil réévalue les tarifs du cimetière et notamment ceux du columbarium, qui lui semblent prohibitifs. Le Maire indique que le règlement du cimetière sera révisé prochainement.

**Adoptée à l'unanimité.**

#### **5. CRÉANCES ÉTEINTES :**

La Trésorerie nous demande d'adopter une délibération pour créances éteintes d'un montant de 92,21 euros.

**Adopté à l'unanimité.**

#### **6. DÉLÉGATION DU CONSEIL AU MAIRE :**

Le 16 juin 2020, le Maire s'était vu octroyer certaines délégations par les conseillers. Le Maire propose, sous condition, d'ajouter la délégation n°4 pour plus de fluidité dans la passation des marchés, seulement pour les marchés courants et déjà existants.

*« 4° Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget »*

Pour l'accord de la délégation n°4 et uniquement pour la conclusion de marchés courants déjà existants : **adopté à l'unanimité.**

#### **7. MARCHÉS PUBLICS :**

##### **AFFICHAGE LÉGAL NUMÉRIQUE :**

La Commission Vie du Village s'est penchée sur la solution d'affichage légale numérique. Plus pratique, dynamique et économique, car rentabilisé en 5 ans (hors subventions).

Deux propositions en ressortent :

Le premier modèle, proposé par Cartelmatic, est un modèle à installer en vitrine (l'emplacement retenu étant la vitre côté gauche de l'espace culturel) et présente l'avantage de n'avoir aucun frais de logiciel, car les programmations se font sur une plateforme dédiée, avec des codes d'accès. Une fois installé et la garantie des 2 ans passée, les frais annuels à prévoir sont de **897€ HT** pour le contrat de maintenance.

Coût total : **738€ HT** (changement de vitre nécessaire) + **11 950€ HT** pour la borne, dont 50 à 70% pourraient être subventionnés par le plan de relance.

Il est précisé que la CCPA installe la même borne dans la partie Office du tourisme du bâtiment en construction au rond-point de St-Sorlin, ainsi qu'à la gare d'Ambérieu-en-Bugey et de Meximieux.

Le deuxième modèle (qui serait lui un caisson mural accroché à côté de la vitrine) proposé par Original Tech, pourrait se coupler à un panneau d'affichage dynamique qui pourrait être installé sur la D19, comme à Sault-Brénaz.

Le coût total pour la borne seule serait de **9 500€ HT**, avec 180€ HT annuels de logiciel, + 735€ de maintenance au bout de 2 ans, soit **915€ HT/an**.

Le Maire précise que la question du choix de borne se pose, tout comme la viabilité du rapport prix/utilité du panneau d'affichage dynamique : pour l'option monochrome et simple face, le coût annuel après achat serait de 300€ HT (de carte SIM,), puis de **687.90€ HT** après les 2 ans de garantie, pour le contrat de maintenance.

Après avoir débattu de l'utilité de cette option, le conseil décide de ne pas retenir la proposition d'ajout de panneau d'affichage dynamique.

Les frais de maintenance débutant à la fin de garantie de l'appareil, le Maire indique avoir contacté l'entreprise Cartelmatic qui ne proposait qu'un an de garantie, et avoir obtenu l'extension de cette dernière à 2 ans.

Ainsi, sur 5 ans et hors subvention potentielle, les coûts totaux seraient de :

- Borne vitrine : 15 379 € HT
- Caisson mural : 12 605 € HT.

Le Maire propose de choisir le devis, et sollicite l'autorisation du conseil pour demander la subvention.

Un conseiller demande, pour des raisons financières, s'il est possible de considérer d'abord la vidéo-protection, qui semble être une nécessité pour la protection de la population et des biens dans la commune. Le Maire précise que la vidéo-protection peut également faire l'objet d'une subvention et que le projet sera étudié par la Commission Vie du village.

Le conseil décide de retenir le devis de l'entreprise Cartelmatic autorise le Maire à signer le devis et à réaliser la demande de subvention :

**Adopté à l'unanimité.**

#### CONTRAT DE TÉLÉCOMMUNICATION :

Les abonnements internet et téléphone ne sont plus adaptés et répartis chez 3 opérateurs différents. Ce mélange représente un réel casse-tête pour la tenue de la comptabilité de la commune. Actuellement, la commune paie 470€ HT/mois et les communications qui ne sont pas incluses dans les forfaits.

L'idée est donc de réduire les coûts, de ne garder que l'utile, et de moderniser les abonnements. Le Maire présente les devis obtenus, Free n'ayant pas souhaité réaliser de devis et Bouygues Télécom n'ayant pas été au bout de notre demande car la nécessité de se déplacer sur Tignieu-Jamezieu pour chaque démarche ne serait pas gérable :

- Proposition Orange : 395€ HT/mois, avec des erreurs de calcul et une pointe de mauvaise foi de la part du commercial, sans prendre en compte nos dernières demandes d'ajustement.
- Proposition SFR : 391€ HT/mois, avec formules adaptées en rendez-vous.

Les conseillers s'étonnent que le Maire soit obligé de se servir de son téléphone personnel et émettent l'idée que la commune pourrait demander un téléphone et un forfait supplémentaires pour le Maire/la Mairie.

Pour retenir la proposition de SFR et ajouter un mobile avec abonnement pour le Maire/la Mairie : **adopté à l'unanimité.**

### **8. DEMANDE BAR DU CLOS :**

Suite au report de ce point au présent Conseil municipal, la Commission Vie du village a reçu le gérant vendredi 12 mars pour étudier plus précisément sa situation financière. Il ressort de cet entretien que ses charges fixes ne varient effectivement que très peu à la baisse pour 2020. À l'issue de l'entretien, il s'avère que si le bar ferme ou que si la commune accède à la demande du gérant, l'impact financier pour la commune serait identique. La Commission Vie du village souhaite donc que la Commune fasse un geste pour marquer son soutien à ce commerçant du village.

Un conseiller demande combien cela représenterait comme perte pour la commune si le gérant était exonéré de paiement jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire, en juin 2021. Le Maire indique que cela représenterait une perte pour la commune d'environ 2672 euros.

Un conseiller s'inquiète que le propriétaire vende le bar à la fin de la crise sanitaire, malgré le geste de la commune. Le Maire souligne qu'il est difficile de lui faire promettre de maintenir son commerce dans la situation actuelle.

Le Maire propose de suivre la recommandation de la Commission Vie du village et d'annuler les loyers passés (depuis novembre), et d'exonérer de loyers jusqu'à la date de réouverture possible.

Pour l'annulation des loyers depuis novembre et l'exonération : un contre (Claire DURAND), deux abstentions (Yannick CHAUDET, D'ANDREA Giuliano). **La proposition est adoptée.**

Un conseiller mentionne la potentielle future présence d'un foodtruck et s'inquiète qu'il s'installe à Villebois des soirs où les autres restaurants pourraient également faire de la vente à emporter.

### **9. COMPTES DE GESTION ET ADMINISTRATIFS :**

Le Conseil municipal doit valider les comptes de gestion 2020, ainsi que les comptes administratifs 2020.

Les comptes de gestion sont établis par le Trésorier en fonction des opérations qu'il a enregistrées pour la commune, et ils doivent être identiques aux comptes administratifs, qui eux sont établis par l'ordonnateur, soit Camille BUGAUD, secrétaire de mairie.

La présentation des documents, amène des explications sur les écarts entre le prévisionnel et le réalisé, essentiellement dus aux reports d'activités suite à la crise sanitaire.

Les conseillers s'étonnent que le prestataire choisi pour la construction du four communal ne soit toujours pas intervenu alors que le devis a été signé en 2019. Il est répondu que la construction était prévue mais qu'elle a aussi été reportée à cause du confinement, et que les tentatives de prises de contact avec l'artisan pour relancer les travaux ont été jusque-là infructueuses.

Suite à la présentation de tous les éléments relatifs aux comptes administratifs et au compte de gestion, le Conseil se prononce, après que le Maire ait quitté la salle :

### **Budget communal : comptes de gestion et compte administratif**

#### **FONCTIONNEMENT :**

Dépenses : 548 491,30 € adopté à l'unanimité

Recettes : 639 154,46 € adopté à l'unanimité

#### **INVESTISSEMENT**

Dépenses : 56 024,08 €, adopté à l'unanimité

Recettes ; 227 373,87 € : adopté à l'unanimité

## **Budget eau et assainissement : compte de gestion et compte administratif**

### **EXPLOITATION**

Dépenses 147 330,04 € adopté à l'unanimité

Recettes : 181 662,80 € adopté à l'unanimité

Résultat : adopté à l'unanimité 34 332,76 €

### **INVESTISSEMENT**

Dépenses : 579 644,71 € adopté à l'unanimité

Recettes : 195 429,00 € adopté à l'unanimité

Résultats : -384 215,71 €, adopté à l'unanimité

## **10. Infos diverses**

- Compte-rendu réunion SIRISE par Jessica LACROIX, qui s'est tenue mercredi 10/03/2021 : le SIRISE a voté un geste sur les loyers pour aider la gérante du camping ainsi que le remboursement d'une facture. Le SIRISE s'est également prononcé en faveur d'une demande de travaux (amélioration des sanitaires, adaptation pour les clients cyclistes). La conseillère précise que la personne qui gère le camping va acheter elle-même des *pods* (cabanes en bois pour accueillir quatre personnes, en installera deux, chauffées en toute saison) et assurera la maintenance du site, des jeux. Une nouvelle réunion est prévue le 24/03/2021 pour voter le budget.
- Yannick CHAUDET évoque la vidéo-protection et relate la réunion de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain (CCPA), menée par Mathieu ROBIN et des membres de la gendarmerie. Une formule avec subvention (30 à 50% du prix d'achat), PC commune et 0 à 10 caméras (un PC consultable que par le Maire et les adjoints). Il existe une autre formule avec 0 à 5 caméras, 1PC consultable par le Maire et la gendarmerie avec un autre relais à la gendarmerie. Le gendarme présent a précisé que l'installation de caméras diminue de 67 % le pourcentage de cambriolages. Les communes de Sault-Brenaz et de Serrières-de-Briord, étaient présentes, l'idée serait de mutualiser entre les communes pour limiter le nombre de caméras et avoir une continuité entre la vidéo-protection entre les communes limitrophes. Il est possible d'avoir la licence pour pouvoir lire les plaques d'immatriculation, c'est en option. Il faut faire une enquête publique, informer la population. Si non détenteur d'une gendarmerie ou PM sur la commune, on doit demander une licence pour voir les visages (seul le Maire et les gendarmes peuvent vérifier les enregistrements). Les enregistrements et leur consultation sont disponibles et possibles durant sept jours. Le conseiller précise que si on éteint l'éclairage public dans la commune la nuit, s'équiper de caméras infrarouges coûte plus cher. Un adjoint propose que le Conseil identifie les besoins de la commune afin d'évaluer les risques et de se positionner plus clairement. Monsieur Yannick CHAUDET souhaite proposer au représentant de venir dans la commune.

La séance est levée à 21h53.

VILLEBOIS, le 15 mars 2021,

Le Maire,  
Emilie CHARMET

G. D'ANDREA

I. FRADIN DE BELLABRE

G. POLONI

G. CROST

N. RODIN-DUFOUR

E. ROYER

Y. CHAUDET

C. DURAND

J. LACROIX

J. VANARET